Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900724-20251211-DEL2025_088-DE

le Guilvinec
vue sur océan

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

**Séance du 11 décembre 2025**

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

**Présents** : Mme Sylvie BARBET, M. Christian BODERE, M. René-Claude DANIEL, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Michèle RANZONI, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

**Présents par procuration** : M. Thomas BIET, Mme Christine COCHOU, M. Antoine DEFANTE, Mme Danièle GLEHEN, M. Pascal GODEC, M. Johan GUEGUEN, Mme Gaëlle LE GALL, M. Roger PERON, M. Charles SEITHER.

**Excusée** : Mme Evelyne CIPRIANO.

**Secrétaire de séance** : Mme Audrey STRUILLOU.

**Nombre de membres en exercice** : 23
**Nombre de membres ayant pris part à la délibération** : 22

## Convention avec le SDEF programme ACTEE+ pour les prestations de maîtrise d'œuvre du Centre de Loisirs et de la Culture (Annexe 2)

*Del 2025- 088 – Nomenclature : 1.2 Commande publique – Délégations de service public*

Rapporteur : Monsieur Christian BODERE

En septembre 2023, le SDEF a été désigné lauréat de l'Appel à Projets du programme ACTEE+. Ce dispositif vise à accompagner les collectivités territoriales en leur apportant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.
Dans ce cadre, le SDEF propose d'accompagner les collectivités du Finistère dans le financement des études de maîtrise d'œuvre liées à leurs projets de rénovation.

Par délibération en date du 03/10/2025, le bureau du SDEF a défini les modalités de la participation financière du Syndicat.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900724-20251211-DEL2025_088-DE

Ainsi, il a été décidé que le SDEF contribue selon le tableau suivant :

| Collectivité + bâtiment | Montant HT des frais de maîtrise d'œuvre justifiés | Aides obtenues par le SDEF du programme ACTEE 2 SYCOMORE | Participation du SDEF versée à la commune |
|---|---|---|---|
| LE GUILVINEC – Centre de Loisirs et de la Culture | 90 000,00 € | 67 500,00 € | 67 500,00 € |

A réception des factures, la participation sera payée dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.
La/les factures devront être datée(s) et adressée (s) au SDEF avant le 1er septembre 2026.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Demande** la participation financière du SDEF pour la prise en charge partielle des frais de maîtrise d'œuvre avec le programme ACTEE+.

- **Autorise** le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

*Fait au Guilvinec, le 11 décembre 2025*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,




*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com*